



FAQ - Prescriptions de protection incendie AEAI

- Norme Directive Répertoire
 Note explicative Aide de travail Etat de la technique

Titre / Article / Chiffre / Alinéa: 107-03

Thème: Complément (représentations pyrotechniques) à la note explicative „Scènes“

Date: 30.01.2009

No 107-001f

Publication:

- commissions AEAI autorités cant. protection incendie publication générale

Question:

Quelles mesures faut-il prendre sur le plan des asservissements incendie / installations de détection d'incendie en cas de représentations pyrotechniques ou de „brouillard disco“ ?

Réponse:

D'une manière générale, les principes suivants s'appliquent à tous les bâtiments, ouvrages et installations contenant des locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes, avec affectations diverses (disco, concerts, fêtes, théâtre, expositions, etc.) :

Visibilité des signaux de secours

Lors de représentations impliquant des effets pyrotechniques ou lors de l'utilisation de machines à brouillard, la visibilité des signaux de secours doit rester garantie.

Installations de détection d'incendie

Dans les bâtiments, ouvrages et installations **SANS** scène (disco, etc.), les installations de détection d'incendie **ne doivent pas être mises hors service**, même pas dans des secteurs isolés.

Dans les bâtiments, ouvrages et installations **AVEC** scène (théâtre, salle de concerts, etc.), les installations de détection d'incendie ne peuvent être mises hors service qu'aux conditions suivantes :

- D'entente avec l'autorité de protection incendie compétente, il faut informer sur la mise hors service et mettre sur pied un service de surveillance incendie suffisant.
- Les installations de sécurité (extraction de fumée et de chaleur, portes) asservies à l'installation de détection d'incendie doivent pouvoir être actionnées à la main par le service de surveillance incendie. A cet effet, il faut installer des éléments de commande correspondants en des lieux sûrs et instruire préalablement le service de surveillance incendie.
- En cas d'incendie, la transmission de l'alarme à la centrale officielle d'alarme incendie doit être garantie.
- Les installations de détection d'incendie doivent être remises en service le plus rapidement possible après la représentation / événement impliquant l'utilisation de brouillard ou d'effets pyrotechniques.

Feux d'artifice à l'intérieur de bâtiments

Les dispositions de la directive 27-03 „Matières dangereuses“, chiffre 3.5 „Feux d'artifice à l'intérieur des bâtiments, ouvrages et installations ouverts au public“ doivent être respectées.